



**SAINT-AUGUSTIN
DE DESMAURES**

Renseignements généraux et modalités d'inscription

Activités de loisirs, culture et cours aquatiques

L'inscription est obligatoire pour la majorité des activités. Les périodes d'inscription varient selon les saisons; veuillez vous référer aux dates indiquées dans la programmation en cours. Tous les détails sont disponibles sur <https://vsad.ca/inscriptions>. Un rappel par courriel sera envoyé aux participants quelques jours avant le début de l'activité.

Procédure d'inscription :

1. Connectez-vous au système d'inscription en ligne et suivez les indications.
2. Remplissez les informations demandées et effectuez le paiement par carte de crédit pour conclure la transaction.
3. Votre confirmation d'inscription sera accessible dans la section « **État de compte et reçus** » de votre compte en ligne.
4. En cas de difficulté, contactez le 418 878-5473 :
 - Activités de loisirs : poste 5800
 - Activités culturelles : poste 6602
 - Cours aquatique : poste 5821

À noter :

- Les prix peuvent être modifiés sans préavis.
- Les taxes s'appliquent aux inscriptions des personnes de 15 ans et plus.

Programme « Loisirs pour tous »

La Ville met gratuitement à disposition des places pour certaines activités à ceux vivant une situation économique difficile. Consultez la procédure et tous les détails en [cliquant ici](#).

Liste d'attente

Lorsqu'un cours est complet, il est possible d'inscrire votre nom sur la liste d'attente via le portail d'inscription. Les personnes inscrites seront contactées, selon l'ordre de priorité, advenant qu'une place se libère.

Cours annulés ou jumelés

Si un cours n'atteint pas le nombre minimum d'inscriptions, la Ville se réserve le droit de l'annuler ou de le jumeler avec un autre.

Remboursement

Aucun remboursement n'est accordé, sauf si une activité ne peut s'offrir faute d'inscriptions suffisantes ou encore s'il survient un problème majeur (blessure, maladie, déménagement). La demande devra être faite par écrit et appuyée d'un certificat médical au moins 15 jours avant la fin du cours (par courriel avec preuve justificative). Un montant établi au prorata des cours suivis sera facturé et des frais d'administration de 15 % sur le coût de l'activité seront retenus.

Aucun transfert d'inscription à une tierce personne ni report à une autre session n'est autorisé.

Annulation des activités

Aucun remboursement ni reprise ne seront accordés en cas d'annulation causée par une tempête, une panne de courant, un incident sanitaire (piscine), ou toute autre situation hors de notre contrôle. Toutefois, les cours annulés pourront être reprogrammés à la fin de la session, lorsque possible.

Tarification et réductions

- **65 ans et plus** : Réduction de **10 % pour les résidents de la VSAD** (non applicable aux cours aquatiques SODEM).
- **Non-résidents** : Supplément de 50 % du coût de chaque activité.
- **Résidents de L'Ancienne-Lorette** : Accès aux tarifs résidents grâce à une entente particulière.

Réduction familiale

Dans le but de favoriser l'accès aux familles à l'ensemble des activités offertes sur le territoire de la Ville, une initiative est incluse au budget depuis 2020. Ce rabais famille est applicable aux inscriptions de **trois enfants ou plus** d'une même famille à la même session d'activités, peu importe le revenu familial.

Le rabais famille s'applique aux activités sportives, culturelles et de loisirs (activités VSAD, activités aquatiques SODEM, activités des partenaires de niveau 1).

Renseignez-vous lors de votre inscription!

- **3^e enfant** : 50 % de réduction
- **4^e enfant et suivants** : 100 % de réduction (gratuit)